

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES
SOINS PSYCHIATRIQUES
DE MEURTHE ET MOSELLE

ANNEE 2018

(seules données fournies par la commission)

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

Département : Meurthe et Moselle

Année : 2018

I. — Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques :	1801
— dont nombre total de SDRE et SDJ	969
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	13
— dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	55
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	6
— dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	317
— dont nombre total de SDDE	832
— dont nombre de SDT	233
— nombre de SDTU	221
— nombre total de SPI	341
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an :	81
— dont nombre de SDRE et SDJ	
— dont nombre de SDDE	
— dont nombre de SPI	
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques :	1018
— dont nombre de levées de SDRE et SDJ	208
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	
— dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	

— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	
— dont nombre de levées de SDDE	485
— dont nombre de levées de SPI	325
CDSP = code de la santé publique. CPP = code de procédure pénale. SDRE = soins sur décision du représentant de l'Etat. SDJ = soins sur décision de justice. SDDE = soins sur décision du directeur d'établissement. SDT = soins sur demande d'un tiers. SDTU = soins sur demande d'un tiers en urgence. SPI = soins en cas de péril imminent. Chapitre III du titre Ier du livre III de la 3e partie du CSP. Article 706-135 du CPP. Chapitre II du titre Ier du livre III de la 3e partie du CSP. Article L. 3212-1-II (2°) du CSP. Article L. 3213-3 du CSP. Article L. 3212-1-II (2°).	

II. — Fonctionnement et activité de la CDSP

COMPOSITION DE LA CDSP AU 31 DÉCEMBRE		
Membres prévus	Membres désignés	Membres siégeant effectivement
1 magistrat	2	1
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	1	1
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	1	1
1 médecin généraliste	1	1
1 représentant d'association agréée de personnes malades	1	1
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	1	1

ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DU 1er JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018	
Nombre de réunions	3
Nombre de visites d'établissements	7
Nombre total de dossiers examinés :	131
— dont SDRE et SDJ	51
— dont SDDE	64
— dont SPI	25
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :	
— dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	
— SDRE et SDJ en programme de soins	
— SDDE en hospitalisation complète	
— dont SPI	
— SDDE en programme de soins	
— dont nombre total de SPI examinées	
— dont SPI en hospitalisation complète	
— dont SPI en programme de soins	
Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :	
— dont nombre de demandes adressées au préfet	
— dont nombre de demandes satisfaites	
— dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	
— dont nombre de demandes satisfaites	
— dont nombre de demandes adressées au JLD	
— dont nombre de demandes satisfaites	
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil	